

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 17.09.2015

Urbanisme : Taxe d'aménagement – Secteur Endaecker

Le conseil municipal, décide de fixer la taxe d'aménagement sur le secteur Endaecker à 5 % avec effet immédiat et autorise Mme le Maire à rembourser :

- o tous les foyers concernés par ce secteur ayant payé la taxe d'aménagement à 10 %,
- o la différence entre ce que les foyers ont payé et ce qu'ils auraient payé si la taxe avait été de 5 %, Cette simulation à 5 % sera calculée par les services de la DDT selon leur compétence.

Le remboursement sera calculé au vu des justificatifs de paiement et de l'état produit par la DDT.

Finances : Décision modificative

Le conseil municipal décide de diminuer 4 comptes de dépenses d'investissement et d'ajouter au compte 21312 la totalité des déductions soit un montant total de 55.000 €.

Affaires scolaires :

Travaux de sécurisation du bâtiment B – Ecole maternelle

Des travaux d'urgence ont été réalisés sur la fissure du bâtiment B de l'école René Cassin avant la rentrée scolaire par la mise en place un dispositif de sécurisation de la fissure du pignon et de maintien des façades par ceinturage métallique.

Ces travaux ont été validés par le service de la Sécurité Civile de la Préfecture du Bas-Rhin.

L'entreprise EUROMETAL de COLMAR a été retenue pour réaliser ces travaux. Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis.

Acquisition d'un modulaire

L'entreprise DE VINCI de BINDERNHEIM a été retenue pour l'acquisition d'un modulaire de 82 m² pour l'école René Cassin.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire :

- à signer le devis,
- à choisir un architecte agréé pour la rédaction du permis de construire du nouveau modulaire,
- à signer le dépôt et l'accord du permis de construire.

Achat de matériel et travaux divers

Le conseil municipal décide d'acquérir selon les priorités :

- 3 malles PPMS – 50 personnes,
- 1 meuble trieur pour les GS/CP,
- 1 meuble de rangement pour les GS/CP,
- 1 tableau d'affichage,
- 1 fauteuil pour le bureau du directeur,
- des panneaux en liège pour le bureau,
- 1 poste de musique CD et clé USB

L'entreprise ELECTRICITE JEHL de KOGENHEIM a été retenue pour la pose de prises électriques dans l'ensemble des salles de classe et pour le démontage du circuit électrique de l'ancienne salle de motricité et la remise sous tension des autres locaux à l'école René Cassin.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des devis.

Nouvelles Activités Péricolaires

Mme OCHOA-BEAL de LIPSHEIM, professeur diplômée de zumba a été retenue pour dispenser des cours de zumba pour un montant de 60 € par séance.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour ces cours dans le cadre des Nouvelles Activités Péricolaires à condition d'avoir au minimum 10 participants par cours et autorise Mme le Maire à prendre en charge le coût financier total de cette prestation, dans la limite du budget alloué par l'Etat pour ces activités.

Personnel communal : Mise en place des IHTS – Cadre d'emploi des ATSEM

Le conseil municipal décide d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) pour le cadre d'emploi des Agents spécialisés des écoles maternelles, d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Location MASL

Le conseil municipal décide de louer à titre gratuit la Maison des Associations Saint Léger à l'Association des « Amis des Sœurs de la Croix » le 10 ou 24 avril 2016 pour l'organisation de leur assemblée générale.

Chasse communale : Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge

Le conseil municipal approuve la nomination de Monsieur Simon ROHMER de WITTISHEIM en qualité d'estimateur des dégâts causés aux cultures par le gibier rouge pour la durée des baux de chasse du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.